

# Dampierre-sur-Linotte

## Périscolaire

### Novembre 2016



Accueil du matin  
de 7h20 à 8h15

Accueil du midi  
de 11h30 à 13h30

Accueil du soir  
de 15h30 à 18h30

#### Il existe 2 accueils du soir :

- Lundi et jeudi de 15h30 à 17h : Temps d'Activité Périscolaire et de 17h à 18h30 : périscolaire
- Mardi et vendredi de 15h30 à 18h30 : périscolaire



Quotient familial	Tarif ½ heure	Tarif 1 heure	Tarif 2 heures	Tarif midi	Goûter	TAP	Mercredis loisirs*	Garderie**
QF < 850	0.66€	1.33€	2.55€	4.79€ 1.51€ (accueil) + 3.28€ (repas prix coûtant)	0.21€	1.00€	4.48€	1.02€
851 < QF < 1300	0.71€	1.43€	2.75€	4.94€ 1.66€ (accueil) + 3.28€ (repas prix coûtant)	0.21€	1.00€	5.30€	1.20€
1301 < QF < 4500	0.82€	1.63€	3.06€	5.70€ 2.42€ (accueil) + 3.28€ (repas prix coûtant)	0.21€	1.00€	6.12€	1.33€
QF > 4501	0.92€	1.93€	3.72€	6.16€ 2.88€ (accueil) + 3.28€ (repas prix coûtant)	0.21€	1.00€	7.03€	1.53€

\* : Une tarification supplémentaire pourra vous être demandée en cas de sortie exceptionnelle

\*\* : uniquement le mercredi de 17h30 à 18h30



### ACCUEIL PERISCOLAIRE DAMPIERRE (à redonner avant le 19 octobre 2016 à la directrice du périscolaire)

NOM et Prénom : ..... Classe : .....

NOM et Prénom : ..... Classe : .....

NOM et Prénom : ..... Classe : .....

Jours de cantine	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M
Date de Novembre	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30
Matin																				
Midi																				
Soir					■					■					■					■
Mercredi loisirs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Inscription à l'année :  lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

**Signature des parents :**



**Renseignements auprès de Mélanie VULCAIN :**  
**au bureau du périscolaire de Dampierre sur Linotte**  
**ou par téléphone au 03.84.68.64.88 (pas de message vocal)**  
**ou par mail [periscolaire.dampierre@ccpmc.fr](mailto:periscolaire.dampierre@ccpmc.fr)**

Documents nécessaires :

- Dossier d'inscription dûment rempli à retirer au bureau du périscolaire
  - Numéro d'allocataire CAF ou attestation MSA

*Les chèques vacances ANCV et les chèques CESU sont acceptés au format papier avec votre règlement directement destiné au Trésor Public.*



**Périscolaire du matin :** les enfants peuvent être accueillis le matin sans inscription préalable.

Les commandes de repas s'effectuant le jeudi midi pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le jeudi matin.

**Les repas doivent être décommandés 24h à l'avance, dernier délai ; soit la veille avant 8h30.** Les modifications de dernière minute ne seront plus prises en comptes. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical datant du jour et prévenir au plus tard la veille de l'absence afin d'obtenir la déduction des repas facturés.

**La parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.**

Ces différentes activités existent grâce au partenariat entre :

